



世界衛生組織執行委員會決議

قرار المجلس التنفيذي لمنظمة الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE EXECUTIVE BOARD OF THE WHO
RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS
РЕЗОЛЮЦИЯ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА ВОЗ
RESOLUCION DEL CONSEJO EJECUTIVO DE LA OMS

Cent septième session

EB107.R10

Point 6.1 de l'ordre du jour

22 janvier 2001

Traitements du personnel hors classes et du Directeur général

Le Conseil exécutif

RECOMMANDE à la Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

La Cinquante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé,

Prenant acte de la recommandation du Conseil exécutif concernant la rémunération du personnel hors classes et du Directeur général ;

1. FIXE le traitement afférent aux postes hors classes à US \$167 035 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$113 762 (avec personnes à charge) ou de US \$102 379 (sans personnes à charge) ;
2. FIXE le traitement afférent au poste de Directeur général à US \$205 309 par an avant imposition, d'où un traitement net modifié de US \$137 492 (avec personnes à charge) ou de US \$122 268 (sans personnes à charge) ;
3. DECIDE que ces ajustements de rémunération prendront effet à compter du 1^{er} mars 2001.

Onzième séance, 22 janvier 2001

EB107/SR/11

= = =